L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est situé rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour *moins d'un an.*

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra *suspendre son abonnement*, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste

---

AUNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Desséchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été

Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir : $30 sur chaque action payables au premier lundi de juillet, $30 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.

NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, conformement à la résolution mentionnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Consolidée.

8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale.

12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, *rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier*, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.

Wm G Howes, *président.*

MessrS. Jules Le Blanc, H F McKenna, J Peschier, R Grening, A L M Dumarin, Alex Grant, Abijah Fisk, Roy, H M Wright, J T Coit—Directeurs.

mai—1m ANDREW C ARMSTRONG, secré.

A VENDRE à l'amiable jusqu'au 1er juillet prochain, CLARISSE, *négresse créole*, âgée de 19 à 20 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Si d'ici à cette époque elle n'est pas vendue à l'amiable elle sera criée en vente publique à la Bourse de Hewlett, par J. B. BLACHE.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 19 juin—1m

---

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS—Est par le *présent donné au public*, que, le Lundi 29 juin courant, à midi, au bureau de la mairie, conformément aux ordonnances du conseil, il sera procédé à l'adjudication au rabais, de la *fourniture des bois* nécessaires aux travaux de la corporation, pendant les six mois qui s'écouleront à dater du 1er juillet prochain.

12 juin D PRIEUR, *maire.*

LES soussignés travaillant à la liquidation de leurs affaires, offrent à vendre à très bas prix les marchandises qu'ils ont en magasin. Ils invitent les personnes qui leur doivent à vouloir bien régler leurs comptes, et ceux à qui il est dû sont priés de se présenter pour être payés.

10 juin BORDERES FRÈRES.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubiac* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera *fourni des communications importantes au sujet de sa famille.* S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite. CARRIERE & BORDUZAT,

8 juin—1m rue 11, rue St. Louis.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peine, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, saquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation les consoles de leur désappointement. Les personnes seront aussi une *halte* très agreable.

Le superbe établissement a été monté au prix d'énormes sommes; mais le propriétaire en a connu les risques sachant en que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux, pour les encouragemens accordés de leurs efforts.

23 mai WAYMOUTH

HYGIENE ET SALUBRITE.

IL faut avoir eu besoin personnellement du secours des eaux de Vichy pour bien apprécier le service que Mr. Darcet, chimiste distingué, a rendu à l'humanité en créant les pastilles de Vichy, dites pastilles Darcet.

Chacune de ces pastilles est dosée de manière à offrir tous les sels contenus dans une bouteille de l'eau minérale de Vichy, et sous cette forme solide, ce médicament agit avec des résultats *beaucoup plus assurés*, lorsque l'on envoyage que six pastilles par exemple renferment toute l'efficacité de six bouteilles d'eau de Vichy, quantité qu'il est difficile de boire sans s'imposer à *soi même le mal de* la question bannie depuis longtemps, même de nos peines judiciaires.

Les pastilles de Vichy conviennent aux estomacs paresseux et sujets à des aigreurs.

Elles appaisent la soif exagérée que la chaleur fait naître chez les individus de faible complexion.

Elles guerissent les maux de gorge, parceque dans leur état alcalin, elles sont fondantes, et liquéfient la salive et les muscosités qui par effet contraire sont toujours épaisses et coagulées par toutes les boissons acides.

Elles agissent favorablement sur les voies urinaires, en coquelles tendent à convertir et changer les bases des phosphates calcaires peu solubles qui donnent naissance à la pierre et à la gravelle.

Mais ce qui dans ce climat humide doit surtout attirer l'attention publique, c'est la vertu particulière qu'ont les pastilles Darcet de mettre à volonté *terme aux diarrhées* et dévoiemens endémique à qui préviennent toujours des dérangemens ou de fatigues d'estomac.

Le prix de ces pastilles est de deux piastres le flacon d'une livre.

Les cents flacons offerts en ce moment au public, ne sont pas une spéculation; ils avaient été apportés ici à l'intention d'un établissement public dont l'organisation s'est trouvée différée.

Il ne faut user de ces pastilles que le troisième ou le quatrième jour d'un dévoiement.

La *première journée on prend six* pastilles en trois doses avant ou après chaque repas.

La seconde journée on en prend huit à mêmes intervalles.

La troisième journée on va jusqu'à huit et l'on continue le nombre jusqu'à ce que les digestions soient rétablies, ce qui arrive ordinairement du cinquième au *sixième jour.*

Les personnes qui pour embarras du foie, ou pour calmer la soif voudraient user régulièrement de ces pastilles ne doivent pas dépasser le nombre de neuf pour éviter des constipations qui sans être dangereuses seraient un inconvénient d'un autre genre.

Nous observons qu'il ne faut pas confondre les dérangemens d'estomac suivis de devoiement avec les gastrites qui demandent toujours les avis d'un médecin.

Nous pouvons garantir qu'il n'entre pas un atôme de mercure dans ces pastilles dont la base n'est autre chose que du bicarbonate de soude.

Il est important de tenir les flacons bien bouchés pour éviter la dissolution des pastilles par l'humidité.

Le dépôt est rue du Maine, no 84. 10 juin

INSTITUTION BELLANGER.

APRES l'expérience d'une année, durant laquelle M Caboche a été attaché à cette institution, appréciant les talens de ce professeur, la sagesse de son caractère et l'avantage qu'il a d'être l'ami des enfans, M Bellanger vient de l'intéresser dans cet établissement, dont il a pris la direction.

Pour les affaires du collège, on peut dorénavant s'adresser à M Bellanger ou à M Caboche à l'institution.

9 juin

DEMANDE.

ON a besoin dans un bureau d'un jeune homme de 14 à 15 ans, parlant l'anglais et le français. S'adresser par lettre au No. 428, Bureau de la Poste. 6 juin

---

Banque des Artisans et Commerçans.

Nouvelle Orléans, juin 22 1835.

CETTE institution tire sur Philadelphie et New York à 1-4 pour cent de prime. SAM C BELL.

22 juin caissier.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.

Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21 mai

---

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $5 75 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 43 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

20 juin DENIS PRIEUR, maire

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.

Le superbe bateau à vapeur GAZETTE, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira jeudi prochain, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue Gravier, ou no 38, Nlle Levée, à G DORSEY.

N B—Ce bateau ne tirant que 30 pouces d'eau, les passagers peuvent être assurés qu'ils atteindront leur destination sans être obligés de changer de bateau. 24j

---

POUR NASHVILLE.

Le bateau à vapeur de première classe PRIVATEUR, capitaine W Y Crown, est prêt à recevoir du fret et sera immédiatement expédié pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

FORSYTH, GOODWYN & Co.

Le Privateur prendra du fret pour Memphis et Randolph. 23 juin.

PROMENADE DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extrémité du chemin de fer. Dimanche 21 du courant, à 9 heures A M, et sera de retour le Lundi suivant, partant de Madisonville à 4 heures et arrivant au chemin à coulisses à 8 heures A M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

19 juin W BAGLEY, agent.

PAQUEBOT POUR BAYOU LAFOURCHE.

Le nouveau et splendide bateau à vapeur REVENUE, capitaine L. G. Moore, continuera ses voyages pour les ilports ci-dessus tant que les eaux le permettront. Il partira tous les mercredis à 10 heures du matin, et en retournant partira de Donaldsonville tous les dimanches à 6 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à GRIFFITH & BARNES,

15 juin—1m no 57 Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker partira du rail road mercredi prochain, à 6 heures du soir, pour la Mobile, Baie St. Louis, Passe à Christian, Biloxi et Pascagoula. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

8 juin TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée.

PROMENADES DU DIMANCHE,

à Madisonville par la voie de Mandeville et Lewisburgh.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extrémité du chemin à coulisses, Dimanche, le 14 courant à 9 heures A M, et sera de retour lundi prochain, partant de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera au chemin à coulisses, à 8 heures A M.

Les passagers voudront bien prendre les chars de 8 heures A M. S'adresser au cap à bord ou à

13 juin Wm BAGLEY, agent.

POUR MATAGORDA, (Texas)—La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine T C Warren ayant son chargement engagé, partira positivement demandi prochain; elle peut encore charger 50 barils à fret et peut prendre 5 à 6 passagers à la chambre, en s'adressant immédiatement à WILLIAM BRYAN,

25j rue Commune, no 19.

POUR MATAGORDA, Texas.—La goélette fine voilière, ROBERT EDEN, capitaine Geo. Wheelright, partira positivement ce matin et peut prendre 4 ou 5 passagers à la chambre qui seront commodément logés en s'adressant immédiatement à

23j WILLIAM BRYAN, no 19, rue de la Commune

POUR BRAZORIA, (Texas.)

La goélette SHENANDOAH, fine voilière, de première classe, capitaine A. Moore, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue St Louis ou à Wm BRYAN,

22 juin rue de la Commune no 19.

POUR LE HAVRE & BORDEAUX—Le beau navire neuf, fin voilier ANNE LOUISE, capitaine Denandes, ayant la majeure partie de son chargement engagé, commencera à prendre charge, aussitôt le beau tems revenu. Pour fret ou passage pour les deux ports susdits. S'adresser au capitaine ou à

16 juin—3 A. & Z. CAVELIER.

La goélette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j juin—1m J. PRATS & FILS

Un demande deux navires d'un faible tirant d'eau pour faire un voyage au Mexique. S'adresser à WILLIAM BRYAN,

16 j rue de la Commune, no 19.

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goélette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE (Passage seulement.)

Le beau navire BOLIVAR, capitaine Pemberton, partira positivement le 20 du courant. Ce navire a de très beaux emménagemens. Pour passage seulement, s'adresser à

9 juin QUARTIER & BOUTIN.

POUR FRET OU PASSAGE.

(*Pour l'un des ports du Mexique de préférence.*)

La belle et jolie goélette doublée et chevillée en cuivre, SOPHIA, capitaine Cunningham, portant 900 bbls, et ne tirant que 7 pieds d'eau. S'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis ou à

HARRISSON, BROWN & Co.

3 juin no 117 rue Royale.

PARA VERA CRUZ.

La goleta MANILA, admite cargo y pasageros, sera despachada dentro de pocos dias por

J ALONZO Y FERNANDEZ.

2 juin Calle de la Leve no 228.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour de Paroisse* pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—A Lewis et Cie. contre ses créanciers—Présent Phon Charles Maurian, *juge*—*23 juin 1835*—*La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers*, Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu *au bureau de Théodore Seghers* notaire public, le Samedi 25 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes pour suites contre leurs personnes et propriétés est et demeurent suspendues—J P Benjamin est nommé avocat pour les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. Au greffe le 24 juin 1835.

25 juin—2ps P A GUYOL, dép greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—No 8376—Augustin Obiol contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers, ait lieu chez Louis Féraud, not. pub, le mercredi, 1er juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même tems toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Extrait des minutes, au greffe, Nouvelle Orléans 19 juin 1835. ARMAND PITOT, greffier.

20 juin—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Jeudi le 18 de juin 1835—*Présent* l'honorable Charles Maurian, juge président en l'absence de l'hon. Charles Watts—*No 11452*—William Tufts contre ses créanciers et les créanciers de Tufts et Clark—Sur motion de M, C. M. Conrad, avocat des syndics de l'insolvable, et sur enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les dits créanciers et tous autres ayant cause, aient à déduire dans dix jours après la publication de cet ordre et règlement, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution, ne serait pas homologué et confirmé, et l'argent déposé par les dits syndics distribué conformément au tableau. Extrait des minutes,

20 juin—10 JNO. LEWIS, greffier.

UN homme un peu avancé en âge desirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse; il connait le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa morale et sa probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jérome Bayon, éditeur de l'Abeille.

6 juin—1m

VIN, EAU DE VIE &c.

EN débarquement du navire Missouri, de Bordeaux et à vendre par le soussigné.

50 demi pipes eau de vie de Cognac, (J J Dupuy & Co); 20 quarts do do champagne; 60 barriques vin rouge de Bordeaux; 150 bbls vin blanc Graves, Barsac et Sauterne; 350 caisses vin rouge, Médoc, Haut Brion et Lafitte; 40 bbls vinaigre de vin blanc: 10 caisses curacao de Hollande; 10 do kirsch, de la Foret Noir; 10 do seringues assorties. P O SORBE,

4 juin no 118 rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre, à leur magasin, 160 boites marrons, ou chataignes conservées dans des boites de fer blanc; 2 jarres saucissons très frais, 150 fromages de Hollande, du Gruyère; 200 boites sardines à l'huile, 100 boites conserves de Colin assorties en patés de saumon, de lièvres, perdrix, bécasses, etc; 4 balles noix très fraiches, 1 do amandes en coques tendres. On trouvera chez eux un assortiment général d'articles pour provisions de familles et des navires, bien frais et récemment reçus. PASCALET & MICHON,

5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

A VENDRE par F HENRY & LAURANS, no 36 Vieille Levée, 3500 carreaux français pour *four de* boulanger. 25 mai

---

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, 13 juin 1835.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes le samedi 4 de juillet, à sept heures et demie précises du matin, et se réunira sur la place d'Armes, pour célébrer l'anniversaire de ce jour mémorable.

Une distribution de gargousses et de cartouches sera faite sur la Place d'Armes. Les officiers commandans de compagnies devront porter une stricte attention dans l'inspection des fusils et gibernes.

Les officiers commandans de compagnies remettront au major Benj. Buisson, inspecteur de brigade, un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre de,

J. B. PLAUCHE, Brigadier général,

15 j Com. la Légion de la Louisiane.

D. AUGUSTIN, aide de Cmp.

---

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui ramenera au soussigné, ou logera à la geole de la Nlle-Orléans, le jeune nègre Charles parti marron dans la matinée du 13 juin; il est âgé de 26 ans; sa taille est d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, fortement taillé, très noir et de bonne tournure. Il est joueur de violon. Il portait lorsqu'il est parti une levite vert de bouteille un chapeau noir et des pantalons bleus—Son habillement est très décent.

On l'a vu dernièrement qui remontait la côte, et il tâchera sans doute de se procurer un passage à bord des bateaux à vapeur qui remontent le fleuve. Tous capitaines sont prévenus de ne point le recevoir sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. J. COLE,

33 j—6 Chemin à coulisses de Pontchartrain.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque arrêtera et fera loger dans une des geoles de l'État, le nègre DANIEL, parti marron de l'habitation des Dames Compagère, à Barataria. Il est âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 10 ou 11 pouces, fort et bien pris, a les épaules larges et le corps mince, le dos un peu voûté, la figure ronde, menton un peu pointu, la peau très noire; il parle anglais et français. Il est américain de naissance, mais venu dans le pays et jeune qu'il a toute l'apparence d'un nègre créole.

20 juin—6

$25 DE RECOMPENSE.

Est parti marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Lubranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.

La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera à son maître où à la geole. 6 juin—12,3ps

---

$100 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosses joues, air sournois, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Che-apeake.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nouvelle Orléans.

2 juin—6,3ps N B LEBRETON.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne dans la matinée du 9 juin, la négresse LYDIA, âgée d'environ 19 ans; elle avait un anneau en fer à la jambe droite et était vêtue assalement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera au soussigné ou la conduira à la geole.

FRANCOIS,

10 juin—1m Restaurateur de la Bourse, rue Chartres, No 117

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J. LEBLANC & co.

SOIXANTE DIX MILLE livres de jambons de Cincinnati, 500 freq ins de Saindoux, 100 demi barrils bœuf mess, 50 barrils de do, 50 barrils prime do, 20 do. confits etc. A vendre par G DORSEY,

23 j Nlle-Orléans, no 38

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ocean, est transporté dans un magasin des bâtisses de M. Musson, rue du Canal, la porte après le bureau de la compagnie d'assurance de la marine et de l'incendie. 23j

---

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second étage plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande cuisine, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

23 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Fredo. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire. 21 mai

---

A LOUER—Par la Compagnie des Améliorations—Une maison neuve située à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne. S'adresser au bureau de la compagnie rue Royale no 134. J H RABOTEAU, secrétaire.

1 juin

PAROISSE SAINT JACQUES—Cour des Preuves—Succession de feu Patrick Uriell.—La vente des vingt neuf esclaves dépendant de la succession de feu Patrick Uriell qui avait été affiché pour avoir lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er. jour du mois de juin prochain, a été renvoyée par ordre de la Cour des Preuves au Samedi le 27 du dit mois à dix heures du matin, époque à laquelle vente se fera positivement par le juge soussigné à la maison de cour de la paroisse Saint Jacques.

Les conditions de la vente, sont: les esclaves payables à un an du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction payables au comptoir de Messrs. Peyroux Rivards & Co. négociant à la Nouvelle Orléans, avec hypothèque spéciale et privilège sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Paroisse Saint Jacques le 26 mai 1835.

mai 29—1m L. M. TANEY, juge.

HUILE VEGETALE COMPOSEE.

Pour teindre et changer les cheveux rouges ou gris en beau noir ou brun foncé, et aussi pour en préserver, nourrir, et exciter la croissance, sans inconvénient quelconque.

LE propriétaire de cette inestimable composition n'ignore pas que le fondement de toutes les panacées secrètes dont on a fait usage jusqu'à ce jour pour convertir les cheveux rouges ou gris en noir ou brun foncé, est le nitrate d'argent, ou autre substance minérale, qui colore, il est vrai, les cheveux, mais en même temps, les endommage et les détruit, de sorte qu'à la fin le remède est pire que le mal.

Les ingrédiens qui entrent, au contraire, dans l'huile végétale composée sont tels, qu'on trouvera qu'ils nourrissent et excitent la croissance des cheveux, beaucoup plus qu'aucun autre article connu, que l'on vend à ce dessein, (quelles que soient les merveilles qu'on attribue aux autres). Cette huile adoucit la chevelure, lui donne un bon lustre, et en même temps, la change en un beau noir ou brun foncé, suivant sa couleur primitive.

La teinture étant elle même purement végétale, et combinée avec d'autres ingrédiens, devient nourrissante et adoucissante, excite beaucoup la croissance des cheveux, et est recommandée comme la composition, à cet effet, la précieuse qui ait été offerte au public.

L'huile végétale composée, agit sur les cheveux d'une manière longue et progressive, et si l'on en sert suivant les instructions et que l'on continue avec régularité, elle leur conservera une belle couleur, les nourrira et maintiendra, et sera très favorable à leur croissance. Et comme de beaux cheveux sont un ornement pour toutes les personnes et particulièrement pour les dames, la beauté de la chevelure doit donc être surtout cultivé avec soin pour le beau sexe.

Environ trois bouteilles de cette huile suffiront, pour une personne pendant un an, et les individus entrant en âge dont les cheveux sont sur le déclin, trouveront que cette huile opère merveilleusement pour les conserver.

Enfin cette huile végétale composée, lorsqu'on en fait usage, conformément aux instructions à suivre et aux précautions à observer, tient tout ce qu'on en dit, et le propriétaire connait tout le prix, non pas seulement lui dire, mais même par expérience. *Experto crede Roberto.*

Un nouvel assortiment de l'article ci-dessus, d'une qualité très supérieure et à très bas prix, dernièrement reçu et à vendre par

12 juin BENJAMIN LEVY,

TOILE A VENDRE—12 caisses toile d'Irlande en pièces et demi pièces; 3 do 6-4 10-4 et 12-4 toile à draps; 3 do 6 4 10-4 et 12-4 birds eye diaper; 2 do long towns; 3 do toile cambric; 5 do liron cambric, mouchoirs unis et brodés; 1 do toile damassées pour nappes françaises; 3 do do napkins do; 2 do toile pour moustiquaire; 4 do do pour serviettes; 1 do do toile à voile; 3 do fil blanc et colorée; 2 do toile ginga, à vendre par

ANDREWS & BROTHERS.

16 juin rue Chartres no 195

RICE—30 tierces Rice, for sale by

HENRY, LATAPIE & CO,

VENTE PAR LE REGISTRE.

Succession de feu John Linton.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 27 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de John Linton.

Lu y, âgée de 25 ans. Conditions de la vente : 6 mois de crédit dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H B Cenas, not pub, aux frais de l'acquéreur. 24j

---

Succession de feu Nicolas Huguin.

VENTE par le régister des testaments—Jeudi 16 Juillet 1835, à midi, j'exposerai en vent à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans. L'esclave ci-après nommée appartenant à la succession de feu Nicolas Hugin.

LOUILE, mulâtresse, âgée d'environ 11 ans.

Conditions de la vente comptant.

W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—L'acte de vente sera passes pardevant L H Ferand, notaire public, aux frais de acquéreur. 31 juin

---

SUCCESSION de feu Stephen K. Baron—Vente par le régister des testamens—Jeudi 2 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'Arcade de Banks rue des Magasins—En vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu S. K. Baron:

1o. Trois certains lots de terre situés au faubourg de l'Annonciation audessus de cette ville et formant l'encoignure des rues Magazine, Feliciite et Richard, désignés par les numeros 5,6 et 7, dans l'plet no 48, et plus particulièrement désignés sur le plan original du dit faubourg, tiré par B Lafon, le 15 mai 1807, dont une copie certifiée est déposée au greffe de Louis F. Caire, notaire public, et étant les mêmes acquis par le dit défunt de James Armor, suivant l'acte passé pardevant C Pollock notaire public, le 12 mars 1833.

2. Un lot de terre avec les bâtisses, etc, situé au faubourg Lacourse, désigné par le no 6, dans l'plet no 20, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Lacourse sur cent cinquante pieds de profondeur, étant le même acquis par le dit défunt de Mehcerte Jenkins, femme de William Moore, h. de c. l., suivant acte passé pardevant H. Pedesclaux, notaire, le quatorze février mil huit cent trente quatre.

3, Un autre lot de terre situé au faubourg Lacourse, et désigné par le no 4, dans Pilet no quarante six, formant encoignure des rues Constance et Richard, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Constance et cent vingt pieds de profondeur et face à le rue Richard, et étant le même acquis par le dit défunt de Mehcerte Jenkins, femme de William Moore, h. de c. l., suivant acte passé pardevant L. T. Caire, notaire, le 1er juin mil huit cent trente trois.

4 Un lot de terre situé au faubourg Livaudais et désigné par le no 22, sur un plan du dit faubourg et compris entre les rues Seventh, Eighth, Fulton et Chippewa, mesurant 278 pieds de face à la rue Seventh, 278 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Fulton et 250 pieds de face à la rue Chippewa.

5 Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson et désigné comme le lot A U, sur le plan du dit faubourg, tiré par B Buisson, arpenteur, le 5 mars 1832, et déposé dans l'office de G R Stringer notaire public, le dit lot formant l'encoignure des rues Levee et Eighth et mesurant 51 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levee et 50 pds de face au fleuve par une profondeur de 184 pieds 6 pouces de face à la rue Eight et 189 pieds 4 pouces, sur la ligne qui le sépare du lot A T, ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent

6 Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais dans la paroisse Jefferson et designe par les lettres A V, sur un plan du dit faubourg, tiré par B Buisson, arpenteur, et formant l'encoignure des rues Levée et Eight, et mesurant 54 pieds 1 pouce de face à la rue Nouvelle Levee et 50 pieds de face au fleuve sur une profondeur de 180 pieds de face à la rue Eight et 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot A X, ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent.

7o La moitié indivise de 4 lots de terre situés au faubourg Religieuses et désignés par les nos 26, 27, 28 et 45, les nos 26 27 et 28, sont contigus. Lot no 26, fesant l'encoignure et mesurant 60 pieds de face (sur Ste Mary's road), et 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Ste Elisa. Lot no 27, mesurant 60 pieds de face (sur Ste Mary's road), et 120 pds de profondeur entre lignes paralleles. Lot no 28, mesurant 60 pieds de face (sur Ste Mary's road) et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot no 45, mesurant 120 pd. de face (sur Ste Mary's road) et 104 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le separe du lot no 44, 110 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de Gomely, ou avant cause et 78 pieds 8 pouces dans le fond sur la ligne qui le sépare du lot no 46.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèques speciale.

W F C DUPLESSIS, reg. des tests.

Les actes de vente seront passes pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 ma

---

Succession de Laure Mercier.

VENTE par le régister des testaments—Mardi 14 juillet 1835, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse au coin des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 avril 1835, les esclaves et la propriété ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Laure Mercier, savoir :

ESCLAVES.

1 JOHN, nègre âgé d'environ 20 ans.

2 CECILIA, negresse âgée d'environ 24 ans.

3 LITTY, négresse âgée d'environ 14 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans le fond de la ville, faisant face à la rue Villeré, entre les rues du Maine et St Philippe, et désigné par le no 7, sur un plan tiré par B. Buisson voyer, le 14 février 1832, le dit lot mesure 34 pds 6 pouces de face sur la rue Villeré, 120 pieds de profondeur et 34 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég sier.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant H B Cénas, notaire public aux frais des acquéreurs. 11 juin

---

Jean Marie Menesles Nicholas, mineur.

VENTE par le régister des testaments—Mardi 7 juillet 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte du mineur Jean Marie Menesles Nicholas, la propriété ci après décrite, savoir :

Un lot de terre situé en cette ville, rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Louis, mesurant vingt deux pds de face à la rue Royale sur une profondeur de soixante pieds, borné d'un côté par la propriété de G. Musson, et de l'autre par celle de Paul Lacroix, ensemble la maison et les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions: Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant intérêt à raison de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég des tes.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grimat, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Succession de Louise Hélène